ARAS

Association Régionale pour
l'Action sociale du District de Nyon

Conseil intercommunal

Procès-verbal
de la séance de l'assemblée du Conseil Intercommunal de l'ARAS
du 6 novembre 2025 à Perroy

Mme Chantal Maurer, Présidente, ouvre la séance à 18h30 et remercie les déléguées et délégués présents. Elle remercie également la Commune de Perroy pour l'accueil.

1. Appel

Il est procédé à l'appel. Le quorum est atteint avec 34 communes présentes sur 47. L'assemblée peut valablement siéger. Le nombre de suffrages des communes présentes est de 187 pour 229 suffrages.

Communes excusées :	Burtigny Chavannes-des-Bois Chéserex Founex La Rippe Marchissy Mies Trélex
Communes absentes :	Crans Gingins Le Vaud Tannay
Présence du Comité de direction :	Stéphanie Schmutz, Présidente, Nyon Monya Jaccard, Burtigny Salvatore Mascali, Mies Isabelle Monney, Gland Jean-Jacques Nicolet, Marchissy Jean-Luc Vuagniaux, Borex Pascale Vollenweider, Rolle
Pour la Direction de l'ARAS :	Antoine Steiner, Directeur

2. Assermentations

Il est procédé à l'assermentation de MM. Massimo Gili de Borex, Jean-Christophe Müller de Arnex-sur-Nyon, Nicolas Rubin de Longirod et Claude Uldry de Nyon.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme Maurer soumet l'ordre du jour à approbation. Elle propose l'adjonction d'un point supplémentaire. Il s'agit d'accepter que Mme Sophie Berthoud agisse en tant que secrétaire suppléante en raison de l'absence de la secrétaire, Mme Lucia Conti.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité avec modification.

4. Nomination de Mme Sophie Berthoud en qualité de secrétaire suppléante

Mme Sophie Berthoud est nommée secrétaire suppléante à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins six absentions.

6. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme Maurer rappelle que la séance d'installation et d'assermentation des autorités de l'ARAS du district de Nyon pour la nouvelle législature aura lieu le 22 juin 2026 à 18h00 à Nyon.

Mme Maurer rappelle également que tout changement de délégué de l'ARAS au sein des communes doit être annoncé au Bureau du Conseil intercommunal avant les séances, afin de faciliter la tenue à jour des listes.

7. Communications du Comité de direction

Mme Schmutz, présidente du CODIR, informe l'assemblée de la nouvelle gouvernance des Régions d'Action Sociales (ERAS) :

Des séances ont été organisées par la DGCS concernant les futurs ERAS et leurs gouvernances. Les consultations avec les directions des ARAS et les associations faîtières (UCV et AdCV) sont désormais terminées. Le projet de nouvelle loi sera soumis au Conseil d'État d'ici la fin de l'année 2025. La transition vers la nouvelle structure ne démarrera que lorsque la nouvelle loi aura été votée par le Grand Conseil, dans le courant du premier semestre de l'année 2026.
La création juridique de ces nouveaux ERAS est envisagée pour le 1er janvier 2027. Les nouvelles autorités seront ensuite nommées et les ARAS ainsi dissoutes.

Des démarches sont actuellement entreprises entre les ARAS de Nyon, de Morges et l'ARASMAC de Cossonay, afin de planifier le processus de fusion avec le soutien de la société Ad Valoris qui a été mandatée par la DGCS. De nombreuses questions relatives au personnel employé, ainsi que la nomination du futur directeur, sont actuellement à l'étude.

8. Préavis N° 14-25 : Budget 2026

Mme Schmutz donne connaissance des conclusions du CODIR relatives au préavis.

Mme Étoupe, au nom de la commission de gestion, donne connaissance des conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Mme Maurer ouvre la discussion sur le budget 2026 en passant les chapitres les uns après les autres.

Il n'y a pas de questions sur le budget et le préavis. Mme Maurer clôt la discussion et procède au vote.

Au vote, le Conseil intercommunal de l'ARAS décide à l'unanimité :

D'accepter le préavis N°14-25 : budget ordinaire 2026 de l'ARAS du District de Nyon concernant :

- Les montants portés en charge du compte 57900 – « Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR) », montants intégralement couverts par la subvention DGCS
- Les montants portés en charge du compte 57901 – « Autorités et Administration de l'ARAS », avec une participation des Communes à raison de CHF 0.30/habitants.
- Les montants portés en charge du compte 53100 – « Frais de fonctionnement des Agences d'assurances sociales », montants intégralement couverts par des subventions DGCS et CCAVS.

Mme Maurer remercie le CODIR pour son travail et l'élaboration de ce budget.

9. Motion « remboursement de la réserve financière de l'ARAS aux communes » déposée par Nicolas Ray

Mme Maurer informe avoir examiné la motion soumise par M. Ray et indique sa recevabilité au regard de la loi sur les communes. Le Conseil intercommunal valide à l'unanimité sa recevabilité.

Elle donne la parole à M. Ray afin qu'il présente sa motion. Le motionnaire n'a pas d'autres remarques à formuler.

Mme Maurer donne ensuite la parole à Mme Schmutz qui informe que le CODIR ne s'oppose pas à ladite motion et confirme que, comme indiqué lors du précédent Conseil intercommunal, le remboursement de la réserve financière dévolue aux communes sera effectué en 2027 après dissolution de l'ARAS.

Mme Maurer clôt la discussion et procède au vote pour la prise en considération de la motion.

Le Conseil intercommunal valide à l'unanimité la prise en considération de la motion pour renvoi au CODIR, dont les conclusions sont les suivantes :

- régulariser au plus vite le fonds de réserve de l'ARAS avant la fin de la présente législature en demandant au CODIR :
- de présenter au CI un préavis portant sur l'adoption d'un règlement « compatible MCH2 » pour le fonds de réserve et/ou
- de présenter par préavis au CI les modalités de remboursement des montants portés en réserve qui ne peuvent être attribués à des tâches précises définies dans le règlement cité au premier point.

10. Divers et propositions individuelles

Mme Maurer ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La séance est levée à 19h00.

Mme Maurer souhaite plein succès à l'ensemble des communes pour cette fin d'année. Elle transmet ses remerciements aux Autorités communales de Perroy pour leur accueil. M. Grivel, invite l'assemblée à un apéritif offert par la Commune hôte et remercie l'assemblée.

Pour le Conseil intercommunal

La Présidente	La Secrétaire suppléante
Chantal Maurer	Sophie Berthoud